

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 07/10/2026
Affichage : 07/10/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 14 octobre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Yannick FABRE, Bénédicte VARVAT

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Yannick FABRE à Claude SOLIGNAC, Bénédicte VARVAT à Jean-François COLLANGE

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : OFFICE DE TOURISME - ACTUALISATION DES DESIGNATIONS SUITE A LA REDUCTION DU NOMBRE DE MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

***Vu** le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** la délibération n°2026-117 du 17 juin 2026 relative à la désignation des membres de la CCHAM auprès de l'EPIC Office de Tourisme Langogne Margeride Grand Lac de Naussac ;*

***Vu** la délibération n°2026-150 du 9 septembre 2026 relative à la modification de la composition du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme Langogne Margeride Grand Lac de Naussac qui conduit à une réduction du nombre de ses représentants ;*

***Vu** les nouveaux statuts de l'Etablissement Pubic Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme de Langogne Margeride Grand Lac de Naussac » ;*

***Considérant** que l'EPIC « Office de Tourisme de Langogne Margeride Grand Lac de Naussac » prévoit à présent la désignation de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;*

***Considérant** qu'il y a lieu de procéder à ces désignations ;*

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité, DECIDE** :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et d'effectuer la désignation des représentants au scrutin ordinaire à main levée.

DE DESIGNER pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'EPIC « Office de Tourisme de Langogne Margeride Grand Lac de Naussac »:

6 Membres titulaires	6 Membres suppléants
- Marc OZIOL	- Thierry LAFONT
- Anne-Marie PIJEAU	- Pascal DELMAS
- Jean-François COLLANGE	- Johanne TRIOULIER
- Philippe PIN	- Isabelle MARTEL
- Catherine ROCHEBLAVE	- Bernard NEGRON
- Sylvain BRUSA	- Alain LYON

DE FIXER la durée de cette représentation à la durée du mandat, sauf dispositions particulières prévues par les statuts de l'organisme

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.